

1795 la contribution militaire imposée par les Français victorieux à la ville de Luxembourg.

Sur ce relevé de 1227 noms, et défalcation faite des nobles et couvents, le nom de la « Veuve Pescatory\* ), mercier » figure en cinquième place parmi les rôturiers. Sa fortune ayant été estimée par la Commission des Seize à 13 920 louis neufs, elle fut imposée pour 3 375 livres, 10 sols.

A la suite d'une nouvelle fixation de la contribution (29. 11. 1795), la quote-part de la dame Pescatore fut réduite à 625 livres.

Vint l'emprunt forcé du 22 décembre. Répartis en diverses classes, les 29 prêteurs de la 16<sup>me</sup> classe constituent avec leurs 81 800 livres la classe la plus importante. La quote-part de la veuve Pescatore était de 2 500 livres, ce qui, proportionnellement, était beaucoup si l'on songe que les couvents de St. Maximin et de Munster devaient souscrire chacun 6 000 livres (15).

Les époux Pescatore-Buisson avaient eu douze enfants dont sept moururent jeunes.

Les cinq survivants étaient :

*Marie-Josèphe* (1756-1786), épouse *Schintgen*, morte sans postérité ;  
DOMINIQUE-MARIE qui suivra (II 2) ;

*Elisabeth* (1759-1788) qui devint la femme de Pierre-François *Loutz* (un des 15 enfants des époux Nicolas Loutz-Eydt) et qui lui donna deux enfants dont la descendance reste inconnue ;

MARIE-FRANÇOISE qui suivra (II 3) ;

JOSEPH ANTOINE qui suivra (II 4).

#### SOURCES.

- (1) Registre des bourgeois, Archives de la Ville de Luxembourg.
- (2) A. *Rupprecht*, Logements mil., O. H. 1932, pp. 331 et 22. — L. *Muller*, Festung Luxemburg, 1932, p. 24. — J.-P. *Koltz*, Baugeschichte, t. I, 1944, p. 48.
- (3) Cadastre de Marie-Thérèse 1766, n° 57, cité par J. *Heinerscheid*, Obst- u. Gartenbauverein 1936, p. 19. — Cf. également (p. 24) un plan de 1772 qui fait clairement ressortir la « papeterie de Pescatore. »
- (4) Luxemburger Zeitung, n° 40 du 9.2.1938.
- (5) M. *Lucius*, Les gîtes métallifères de l'Oesling, Revue Techn., 1948, n° 4, p. 208.
- (6) D. C. *Munchen*, Versuch einer Statist. - Bürgerl. Gesch. des Herz. Lützelburg, herausg. von M. *Blum*, 1901, p. 48. — A. *Funck*, L'industrie du Dép. des Forêts, 1913, p. 150.
- (7) A. *Sprunck*, Aus dem Hausregister der Abtei Clairefontaine, Luxbger Wort du 20.8.1947.
- (8) M. *Faltz*, Die Dekanatskirche v. Koerich dans Der Kanton Capellen 1839-1939, p. 220.
- (9) J. L. *Hollenfeltz*, Une légende tenace : A. Pescatore et les Faienceries d'Attert et d'Eich, Bull. trim. de l'Académie luxbg., Arlon, sept./déc. 1935.
- (10) N. *van Werveke*, Kulturgesch., t. III, 1926, p. 48.
- (11) J. *Vannérus*, L'adm. mun. à la fin de l'anc. régime, C. L. 1936, p. 145. — P. *Wurth*, L'anc. hôtel de ville, C. L. 1936, p. 44.
- (12) N. *van Werveke*, op. cit., t. II, 1924, p. 294.
- (13) M. *Noppeney*, A Luxembourg, autrefois, t. I, 1936, p. 42.
- (14) L. J. *Zelle* et A. *Knaff*, Die Blockade der Fest. Luxbg. 1794/95, Extr. des P.S.H. vol. XLII, p. 223.
- (15) A. *Lefort*, Hist. du Dép. des Forêts, P.S.H., vol. L, 1905, pp. 111, 199, 211.

\* ) L'orthographe est encore loin d'être fixée. Lorsque la dame Pescatore contresigna en 1798 l'acte de naissance de son petit-fils Charles Joseph (l'aîné des enfants Pescatore-Naveau), elle employa elle-même l'orthographe, pour le moins inattendue, de « veuve Pescatorée. »